

ATTESTATION DE CERTIFICATION MONOSITE D'ENTREPRISE POUR L'AGREMENT

Dans le cadre du dispositif de certification mentionné au 2° de l'article L.254-2 du code rural précisé dans le Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 (version en vigueur), fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, au vu de l'évaluation initiale réalisée sur la base des arrêtés du 25/11/11 (version en vigueur) 'Organisation générale' et 'Applicateur de produits phytopharmaceutiques en prestation de service', relatifs au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime, QUALISUD a examiné votre demande et a délivré la certification à :

SARL LE JARDINIER
40 avenue Hippolyte Puech
12250 TOURNEMIRE
Siret n° : 501 945 927 00017

Pour l'activité :
Applicateur de produits phytopharmaceutiques en prestation de service

Date effet de la certification	15/12/2019	Date de fin de validité	14/12/2025
--------------------------------	------------	-------------------------	------------

Pour approbation
Le Président du Conseil d'Administration,
Marcel SAINT-CRICQ

